

Décision N° CC-DEC-2026-010

01 octobre 2026

Service en charge du dossier : Commande publique

OBJET : MARCHÉ ACHAT D'UN TRACTEUR POUR LES SERVICES TECHNIQUES

ANNULATION DE LA DÉCISION DU PRÉSIDENT N° CC-DEC-2026-005

Vu la délibération n° CC DEL-2026-067, en date du 07 mai 2026, portant délégation du Conseil Communautaire vers le Président ;

Considérant le lancement du marché en procédure adaptée pour l'achat d'un tracteur pour les services techniques ;

Vu la proposition de la Commission consultative réunie le 09 juin 2026 ;

Vu la Décision du Président n° CC-DEC-2026-005 ;

Vu le Conseil Communautaire du 24 septembre 2026 ;

Le Président de la Communauté de communes Cingal-Suisse Normande

DÉCIDE

ARTICLE 1 :

D'annuler la décision du Président n° CC-DEC-2026-005.

De résilier le marché Achat d'un tracteur agricole pour motif d'intérêt général auprès de l'entreprise AUNAY AGRI.
Cette décision est fondée sur la situation financière particulièrement contrainte de la Communauté de communes, ainsi que sur la nécessité pour la collectivité de maîtriser ses dépenses d'investissement.

ARTICLE 2 :

De communiquer cette décision au Conseil Communautaire lors de sa prochaine réunion.

ARTICLE 3 :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du président de la collectivité dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Un recours contentieux peut également être exercé devant le tribunal administratif compétent, ou via l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication de la présente décision.

Certifiée exécutoire après transmission à
la Préfecture de CAEN et publication par
voie d'affichage

Pour extrait certifié conforme
le Président

Patrick MOREL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200066710-20261001-DEC-2026-010-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/10/2026
Publication : 01/10/2026

